

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS
DE PORT LE GOFF
22660 TREVOU TREGUIGNEC

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 Septembre 2014

Ordre du jour

- 1- Bilan moral.
- 2- Bilan financier
- 3- Election du tiers sortant

Bilan moral

Assistait à cette assemblée générale une soixantaine de personnes dont 3 élus municipaux : Mr Le Maire Pierre ADAM, l'adjoint aux associations Jean BODSON et le conseiller délégué au littoral Bernard LE QUEMENT.

Malheureusement, cette année encore, l'association a dû déplorer la disparition de 4 de ses membres : Jean GAY, Klaus GLOCKZIN, François LAURENT et François POTIN. Le président, Daniel POTIN, a tout d'abord proposé d'observer une minute de silence pour honorer leur mémoire.

Au cours de cette saison, le dossier concernant l'équipement du port en caméras de surveillance a pu être finalisé. La caméra dôme balayant le port est en place, venant ainsi compléter la caméra située sur la « Maison des plaisanciers ». Ce dossier complexe piloté par Daniel POTIN et suivi par le conseil d'administration a été mené à son terme avec beaucoup d'efficacité. Les délais ont pu être réduits grâce aux interventions de l'ancien Maire, Alain ERNOT, et de l'adjudant CREZE, référent sûreté au groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor. Le contrôle de la C.N.I.L. effectué le 23 avril 2014 a approuvé la conformité de l'installation sous réserve de l'application des contraintes suivantes :

- Fermeture à clé du local où se trouve le matériel d'enregistrement des images.
- Lecture possible des enregistrements par seulement 2 personnes habilitées (avec codes) : Mr Le Maire et le Président de l'APPLG .

- Création de 2 carnets d'enregistrement des événements.
- Conservation maximum des images pendant 15 jours.

Ce dossier, pour la partie caméra et matériel d'enregistrement, a été entièrement financé par l'APPLG pour un montant de 4900 €.

Pour clôturer ce dossier, Daniel POTIN a fait lecture de « l'ordonnance de non lieu partiel et de renvoi devant le tribunal correctionnel » prononcée par le tribunal de grande instance de Saint Briec, à l'encontre d'un ressortissant venu de Roumanie, grâce à des traces d'ADN relevées à Port Le Goff.

A noter que cette personne a été poursuivie pour 39 vols commis dans la région Bretagne. Un « pistage » par la localisation de son téléphone portable a permis de reconstituer tout son parcours. Ce ressortissant n'en est pas à son coup d'essai car il a déjà eu à répondre d'autres méfaits. Il est regrettable que dans le dossier concernant Port Le Goff, seule une personne sur les 10 concernées se soit portée partie civile diminuant ainsi la portée du travail efficace réalisé par la gendarmerie.

Le Président a ensuite fait état de la demande des Affaires Maritimes, concernant l'harmonisation des statuts et règlements intérieurs des différentes associations de plaisanciers ou gestionnaires des ports. Une réunion est prévue en mairie le 7 octobre prochain. Compte tenu de la qualité et de la précision des documents, les statuts de l'association ne devraient pas subir de modifications profondes. Dans le cadre de ce dossier il est rappelé que l'APPLG est liée avec la municipalité par 2 conventions : « gestion des mouillages » renouvelée chaque année, et gestion de la « Maison des Plaisanciers » depuis le 3 mars 1995.

Le président a poursuivi en évoquant les actions menées dans l'année :

- Vente de la remorque justifiée par les contraintes de gestion de ce dossier : suivi de l'entretien, problème de responsabilités, obligation de posséder le permis E...
- Opération « polaires » vendues à 20€ pour un prix d'achat de 19,42 €
- Révision des différents contrats d'assurance après mise en concurrence des différentes compagnies.
- Achat de nouvelles tables et bancs pour la « Maison des Plaisanciers ». (L'ancien mobilier a été cédé gracieusement à l'association des plaisanciers du Royau).
 - 2 sorties « pêche à pied » en juillet et août, qui comme les années précédentes, ont remporté un franc succès.
 - Présence en juillet et août de 2 jeunes, à la « Maison des Plaisanciers », Jean Baptiste URIETA et Camille COSSET, qui ont assuré une permanence chaque jour, en matinée. (coût financé par moitié par l'APPLG et la municipalité).
- Une action « décailloutage » réalisée le 28 mai et rendue nécessaire suite aux tempêtes dévastatrices de l'hiver dernier. A noter que le quai réalisé par l'APPLG n'a pas résisté aux assauts des vagues.

Avant de procéder au vote du bilan moral, le Président a jugé nécessaire de faire un rappel de l'historique de l'association concernant la construction de « la Maison des plaisanciers ». Cet historique est consultable sur le site internet de l'APPLG. Les actions menées par certains anciens de l'association avec parfois des anecdotes assez « croustillantes » ont abouti à cette réalisation, avec signature d'une convention liant l'APPLG et la municipalité. L'inauguration a eu lieu en 1994.

Ce rappel fait suite à différentes demandes effectuées auprès de la mairie par l'association des plaisanciers du Royau pour obtenir le partage du local ou la jouissance d'un autre local, au

même titre que l'APPLG. Ces éléments, avec d'autres tels que gestion du dossier caméras, investissements réalisés par l'APPLG, présence des dossiers APPLG...seront à prendre en compte dans la décision finale.

Le bilan moral soumis au vote des participants a été approuvé à l'unanimité.

Bilan financier

Le trésorier, Jean Paul Vannier, a présenté, en détaillant chaque poste, le bilan provisoire à la date de l'assemblée générale.

En RECETTES 19608,98			
	Cotisations CM		15165
	Dont 48 titulaires	4190	
	Droits d'entrée	330	
	54 locataires	7320	
	16 saisonniers	2020	
	29 CM « du bas »	1305	
	Vente remorque		2100
	Subvention municipale		250
	Retour achats soirée 9 août (invendus)		145,98
	Recette repas 9 août		163
	Vente 72 polaires et 1 tee-shirt		1445
	Pénalités pour cotisation en retard (vers. don SNSM)		80
	Don d'un pêcheur à pied		60
	Don de Mme Jean GAY		200
	TOTAL		19608,98
En dépenses 19287,22 €			
	Travaux Port Le Goff (achats divers, chaînes, bouées, manilles) solde facture Survélec		4058,25
	Frais de bureau		446,16
	Frais généraux		11973,71
	Dont redevance CM	8374,08	

		Salaires des permanents	742,11	
		Sorties pêche à pied	63,7	
		assurances	271,6	
		AG, réceptions, fêtes	1633,18	
		Frais achat mobilier	218	
		Achats soirée 9 août	671,04	
		Achat 77 polaires		1529,1
		Don SNSM		480
		Estimation dépenses jusqu'à fin 2014		800
		TOTAL		19287,22
		soit un solde positif estimatif de 321,76 €		

Le bilan financier a ensuite été soumis au vote des participants. Il a été approuvé à l'unanimité.

Avant de procéder à l'élection du tiers sortant le président a évoqué les travaux en cours actuellement à Port Le Goff en donnant la parole à Bernard Le Quément qui a repris le dossier ouvert par l'ancienne municipalité.

Les travaux réalisés par la société EIFFAGE CONSTRUCTIONS devraient se terminer fin septembre, début octobre. Ces travaux consistent à consolider et renforcer le quai endommagé par les tempêtes successives avant une destruction irrémédiable. Restera à traiter le prolongement du quai qui n'avait pas été envisagé lors de la première étude. Des devis sont en cours, mais compte tenu du devis élevé de la société EIFFAGE CONSTRUCTION, il est probable que ces travaux supplémentaires ne pourront pas faire l'objet d'un avenant au marché, mais devront passer par une procédure d'appel d'offres. Cela retardera d'autant leur réalisation.

Election du tiers sortant

En préambule à l'élection du tiers sortant, Daniel POTIN a tenu à remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration pour l'ambiance amicale et l'excellent climat de travail qu'il a pu apprécier pendant les 6 années de sa présidence.

Composition du tiers sortant :

André-Yves LE GOFF (ne se représente pas)

Daniel POTIN (ne se représente pas)

Jean Paul VANNIER

Nota :le 4 ème membre du tiers sortant était Jean Pierre OSSENT démissionnaire l'année dernière et remplacé par Alain PARIS

2 postes sont donc à pourvoir.

Après un appel à candidatures, Claude GUILLON et Yvon HENRY proposent leur entrée au sein du prochain conseil d'administration.

Le vote des participants donne les résultats suivants :

50 votants dont 10 procurations.

50 suffrages exprimés dont 2 bulletins nuls.

Ont obtenu:

Jean Paul VANNIER 47 voix, réélu

Yvon HENRY 43 voix, élu

Claude GUILLON 40 voix, élu

Le conseil d'administration s'est réuni mardi 23 septembre pour procéder à la constitution du nouveau bureau.

Président : Jean Paul VANNIER

Vice Président: Jean Claude Olivier

Secrétaire: Jean Pierre LE GALL

Secrétaire adjoint: Yvon HENRY

Trésorier: Gérard PESCI

Trésorier adjoint: Daniel COADOU

TREVOU TREGUIGNEC le 24 septembre 2014

Le Président Daniel POTIN

Le secrétaire André-Yves LE GOFF